

TFR.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2011-449 DU 28 MAI 2011

Portant création de poste de Premier Ministre
Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des
Politiques Publiques, du Programme de
Dénationalisation et du Dialogue Social

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

D E C R E T E :

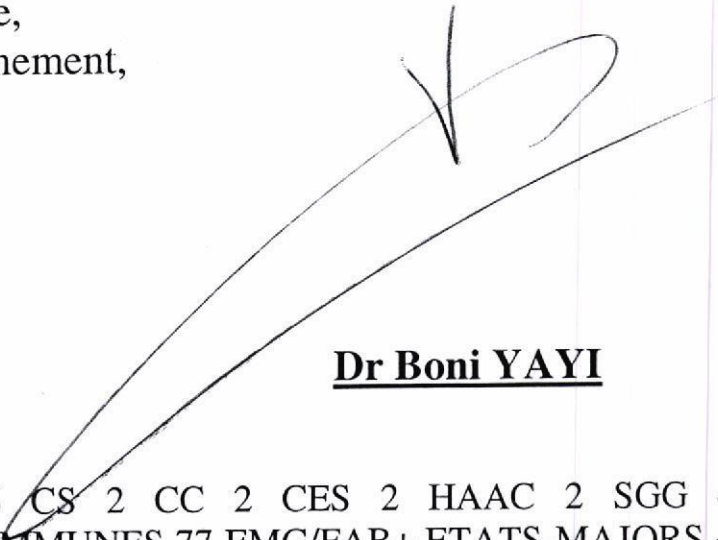
Article 1^{er} : Il est créé dans le Gouvernement de la République du Bénin,
un poste de Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social.

Article 2 : Le Premier Ministre exerce ses attributions sous l'autorité du
Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de qui
il reçoit les instructions et à qui il rend compte de ses activités.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4
MINISTERES 26 PREFETS 12 COMMUNES 77 EMG/FAB+ ETATS-MAJORS +
CAB-MIL + SG/D 23 INTERESSES 26 SPD 2 -DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 DPE-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 4 UNIPAR-FDSP-CCIB 3 JO 1.